

**Commune de
ORMOY :**

Direction des Déplacements



**Renforcement et réfection des équipements de
l'ouvrage de franchissement l'autoroute A6 par la
RD 191**

DCE

DOSSIER D'EXPLOITATION

Janvier 2014



1/ PRESENTATION DES TRAVAUX.....	3
2/ MESURES D'EXPLOITATION LIEES AUX TRAVAUX	6
3/ ANNEXE 1 – LOCALISATION DE L'OUVRAGE	9
4/ ANNEXE 2 – TRAVAUX PAR PHASE.....	10
5/ ANNEXE 3 – FICHE SECURITE INTERVENANTS.....	12
6/ ANNEXE 4 – DONNEES DIVERSES.....	13
7/ ANNEXE 5 – PRINCIPE DE PHASAGE DES TRAVAUX.....	14
8/ ANNEXE 6 – ITINERAIRES DE DEVIATION	23
9/ ANNEXE 7 – DESIGNATION DES PANNEAUX.....	31

0/ INTRODUCTION

La signalisation temporaire s'appuiera sur les volumes 1, 2 et 5 des guides SETRA « Manuel du chef de chantier » de 2000 et sur le 8^{ème} partie de l'IISR

1/ PRESENTATION DES TRAVAUX

1.1 Situation

Le pont de la RD 191/A6 est situé sur la commune d'Ormoy (91).
L'ouvrage permet de franchir l'autoroute A6 par la RD191.

Le présent dossier d'exploitation a pour objet de préciser les conditions de circulation sur la RD 191 et ses bretelles d'accès dans les deux sens de circulation lors des travaux de réparation de l'ouvrage et de réfection de ces équipements.

1.2 Description de l'ouvrage

L'ouvrage est un pont à poutres en béton armé à 3 travées indépendantes de 16.55 m-27.7 m-16.55 m.

La travée centrale est composée de 5 poutres maîtresses de 1.70 m de hauteur en moyenne, reliées entre elles par 5 entretoises. Les deux travées de rives comportent chacune 4 poutres maîtresses reliées par 3 entretoises.

L'ouvrage présente un profil en long en pente régulière de 0.3 % en direction de Mennecy et dégage un gabarit total de 8,45 m au-dessus de l'A6.

L'ouvrage à 2 voies de circulation (2 voies en direction de Mennecy et 1 seule voie vers Corbeil Essonne).

La chaussée a 9.30 m de largeur, comprise entre deux trottoirs dont chacun a une largeur de 1.35 m.

La structure porteuse est constituée de 2 piles culées de part et d'autre de 9 mètres de hauteur et de 1.20 m de diamètre chacune. Ces piles supportent un chevêtre de 2.40 m de hauteur en tête et reposent en partie basse sur les marnes et calcaires de Pantin avec un faible encastrement.

1.3 Organisation des travaux (annexes)

La largeur actuelle circulable sur le tablier est de 9.30 m avec 3 voies de circulation :

- 2 voies dans le sens Corbeil - Mennecy
- 1 voies dans le sens Mennecy-Corbeil.

Les travaux sont organisés en deux phases principales :

- **Phase 1** – travaux en intrados (renforcement structurel de l'ouvrage)
- **Phase 2** – travaux en extrados décomposée en deux sous-phases transversales :
 - Phase 2.1 – Travaux côté Nord avec conservations d'une voie de circulation dans le sens Corbeil-Mennecy et déviation du sens Mennecy-Corbeil
 - Phase 2.2 – Travaux côté Sud avec conservations d'une voie de circulation dans le sens Corbeil-Mennecy et déviation du sens Mennecy-Corbeil

A titre indicatif, le début des travaux est programmé pour fin juin 2014. Cette date reste à confirmer cette date par le CG91 en concertation avec l'exploitant de la RD191.

Phase 1 :

Travaux en sous face du tablier pour le renforcement et réparation de la structure de l'ouvrage (dalle, poutres et entretoise) :

- avec restriction de la voie centrale de la RD191 sur ouvrage durant toute la durée de montage, maintien et retrait de l'échafaudage suspendu
- avec coupure de la RD191 à la circulation, de nuit, lors des travaux de pose du renforcement par matériaux composite et injection des fissures : 3 semaines
- avec coupures de l'A6
 - pour la pose et dépose de l'échafaudage en travée centrale : 12 nuits sur trois semaines
 - pour dépose de l'échafaudage en travée centrale : 8 nuits en deux semaines

Phase 2.1 :

Travaux de réfection de l'extrados de la RD191 côté Nord :

- avec restriction de la RD191 sur ouvrage durant toute la durée de la phase : maintien d'une seule voie de circulation 3,00 mètres de large à 30 km/h dans le sens Corbeil-Mennecy et d'un seul trottoir côté Sud
- Sans coupure de l'autoroute A6

Phase 2.2 :

Travaux de réfection de l'extrados de la RD191 côté Sud :

- avec restriction de la RD191 sur ouvrage durant toute la durée de la phase : maintien d'une seule voie de circulation 3,00 mètres de large à 30 km/h dans le sens Corbeil-Mennecy et d'un seul trottoir côté Nord
- Sans coupure de l'autoroute A6

Phase 2 (couche de BBTM) :

Réalisation du tapis final de BBTM 0/10 sur BBSG /10 en pleine largeur, en une nuit

- avec coupure de la RD191 sur ouvrage
- Sans coupure de l'autoroute A6

Le phasage transversal (phases 2.1 et 2.2) est appliqué pour la réalisation des joints de dilatation

Pendant les deux phases de travaux en extrados (phases 2.1 et 2.2), le trafic en provenance de Mennecy en direction de Corbeil sera dévié via l'autoroute et la RD 948.

1.4 Descriptions des travaux

Confer articles 1.7 et 1.8 du CCTP

2/ MESURES D'EXPLOITATION LIEES AUX TRAVAUX

2.1 PHASE 1 (travaux en sous face de l'ouvrage) :

Voie franchie - Autoroute A6 :

Lors des opérations de montage de l'échafaudage de la travée centrale, il est prévu des restrictions de nuit des voies franchies de l'autoroute A6 à raisons de deux voies par nuit de restriction et ceci pour une durée de 12 nuits réparties en 3 semaines (Nuits de lundi soir à vendredi matin).

Lors des opérations de démontage de l'échafaudage de la travée centrale, il est prévu des restrictions de nuit des voies franchies de l'autoroute A6 à raisons de deux voies par nuit de restriction et ceci pour une durée de 8 nuits réparties en 2 semaines (Nuits de lundi soir à vendredi matin).

L'attention de l'entreprise est attirée sur les faits suivants :

- l'entreprise devra dès le début de la période de préparation recueillir auprès des services gestionnaires de l'autoroute les modalités d'accès, les prescriptions et obligations quant à la jouissance de ces coupures pour montage et démontage de l'échafaudage ainsi que les prescriptions qui pourront être imposées par lesdits services gestionnaires
- les périodes de possibilité de restrictions des voies de l'autoroute s'étendent de mi-mars à juin compris et de septembre à mi-novembre

Voie portée – Route départementale RD191 :

Durant toute la durée de montage, de maintien ou de présence et de démontage de l'échafaudage suspendu, la voie centrale de la RD191 devra être neutralisée au droit du ou des tabliers concernés par la présence de ou des échafaudage(s) suspendu(s). Cette neutralisation devra être matérialisée par des séparateurs plastiques lestés au sable et signalée par une signalisation verticale adaptée.

De part et d'autre de la voie neutralisée, une voie dans chaque sens de 3,00 mètres de large sera maintenue et limitée à 30 km/h.

L'ouvrage devra être entièrement fermé à la circulation de véhicules, de nuit, de 22h00 à 06h00 pour le collage des renforcements de poutres et entretoises en matériaux composite et durant l'injection des fissures ; un cheminement piétons devra être cependant maintenu.

Il est prévu la fermeture durant 15 nuits réparties sur trois semaines à raison de 5 nuits par semaine.

De fait, la circulation des deux sens de circulation (Mennecy-Corbeil et Corbeil-Mennecy) sera fermée, des déviations devront être mise en place :

- Déviation n°1 : Sens Mennecy vers Corbeil par l'autoroute A6 en passant par la RD948 – confer annexe 2.1
- Déviation n°2 : Sens Corbeil vers Mennecy par la RN7---> RD948 ---> RD74 ---> RD153 - confer annexe 2.2

2.2 PHASE 2.1 (travaux en extrados, côté Nord) :

Il n'est prévu aucune restriction de l'autoroute A6 durant cette phase de travaux

Voie portée – Route départementale RD191 :

Durant toute la durée de la phase 2.1, une seule voie de circulation, limitée à 30 km/h sera conservée sur l'ouvrage, côté Sud. Le trottoir Sud sera également conservé à la circulation piétonne. La voie de circulation, de 3,00 mètres de large portera le sens de circulation Corbeil vers Mennecy.

De fait, la circulation du sens Mennecy vers Corbeil sera déviée :

- Déviation n°1 : Sens Mennecy vers Corbeil par l'autoroute A6 en passant par la RD948 – confer annexe 2.1

2.3 Basculement entre la PHASE 2.1 et la PHASE 2.2 :

Ce basculement se fera de nuit, entre 22h00 et 06h00 du matin

Voie franchie - Autoroute A6 :

Il n'est prévu aucune restriction de l'autoroute A6 durant le basculement de phase

Voie portée – Route départementale RD191 :

Durant toute la durée de la phase 2.1, la voie de circulation dans le sens Corbeil-Mennecy sera basculée du côté Sud vers le côté Nord. L'interruption de circulation ne devra pas excéder 15 minutes.

De fait, la circulation du sens Mennecy vers Corbeil sera déviée :

- Déviation n°1 : Sens Mennecy vers Corbeil par l'autoroute A6 en passant par la RD948 – confer annexe 2.1

2.4 PHASE 2.2 (travaux en extrados, côté Sud) :

Voie franchie - Autoroute A6 :

Il n'est prévu aucune restriction de l'autoroute A6 durant cette phase de travaux

Voie portée – Route départementale RD191 :

Durant toute la durée de la phase 2.2, une seule voie de circulation, limitée à 30 km/h sera conservée sur l'ouvrage, côté Nord. Le trottoir Nord sera également conservé à la circulation piétonne. La voie de circulation, de 3,00 mètres de large portera le sens de circulation Corbeil vers Mennecy.

De fait, la circulation du sens Mennecy vers Corbeil sera déviée :

- Déviation n°1 : Sens Mennecy vers Corbeil par l'autoroute A6 en passant par la RD948 – confer annexe 2.1

2.5 Tapis de BBTM 0/10 en pleine largeur :

Voie franchie - Autoroute A6 :

Il n'est prévu aucune restriction de l'autoroute A6 lors de la réalisation du tapis de BBTM 0/10 en pleine largeur sur ouvrage et voies d'accès.

Voie portée – Route départementale RD191 :

L’ouvrage devra être entièrement fermé à la circulation de véhicules, de nuit, de 22h00 à 06h00 pour le collage des renforcements de poutres et entretoises en matériaux composite et durant l’injection des fissures ; un cheminement piétons devra être cependant maintenu. Il est prévu la fermeture durant 1 nuit. De fait, la circulation des deux sens de circulation (Mennecy-Corbeil et Corbeil-Mennecy) sera fermée, des déviations devront être mise en place :

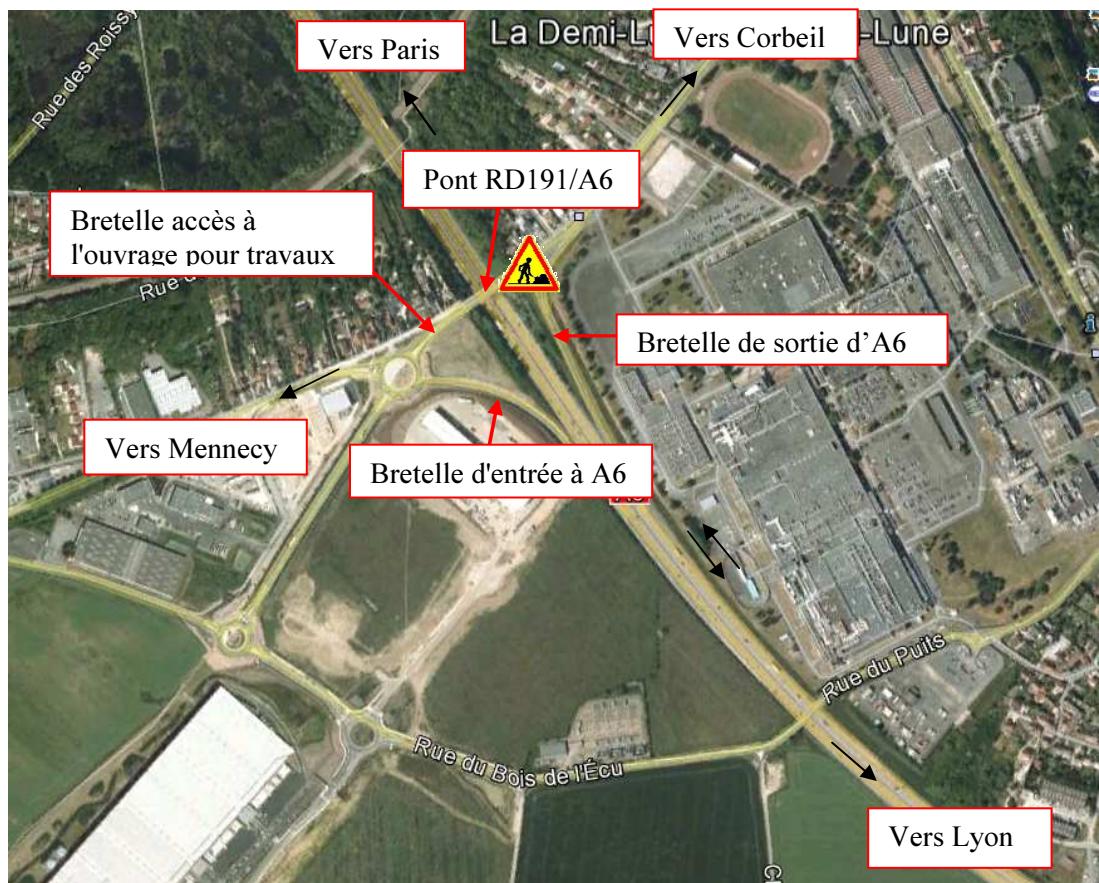
- Déviation n°1 : Sens Mennecy vers Corbeil par l’autoroute A6 en passant par la RD948 – confer annexe 2.1
- Déviation n°2 : Sens Corbeil vers Mennecy par la RN7 ---> RD948 ---> RD74
---> RD153 - confer annexe 2.2

3/ ANNEXE 1 – LOCALISATION DE L'OUVRAGE

3.1 Implantation de l'ouvrage

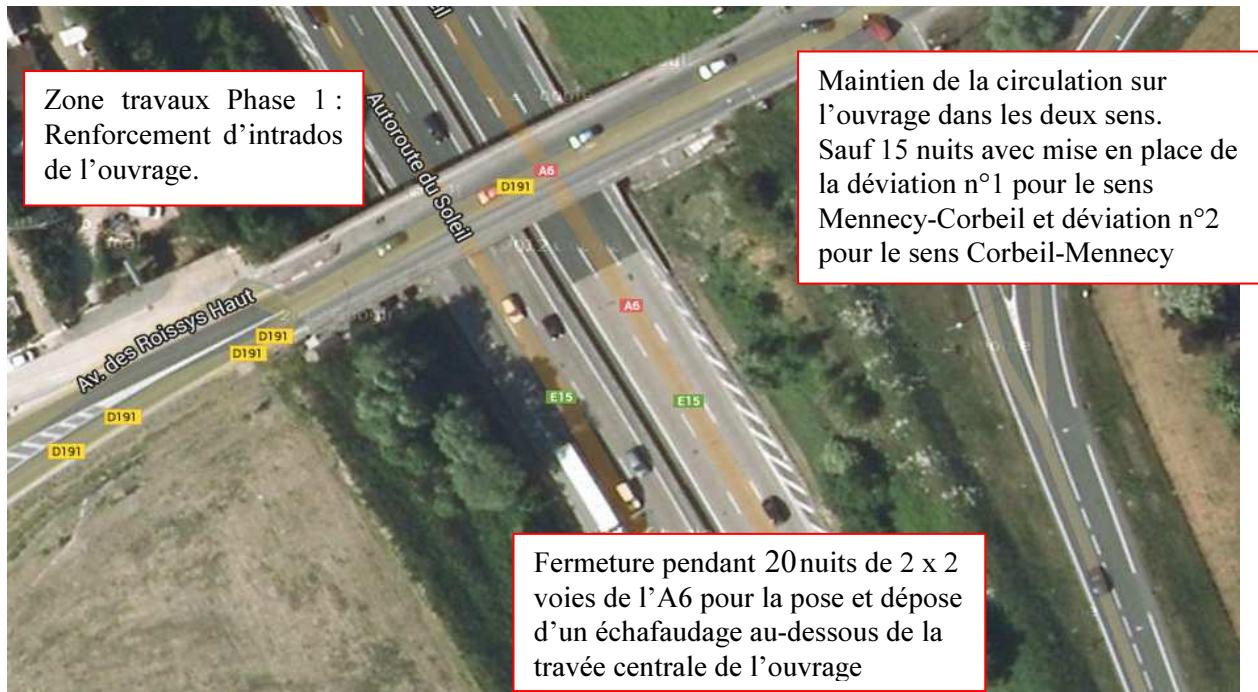


3.2 Vue d'ensemble de l'ouvrage

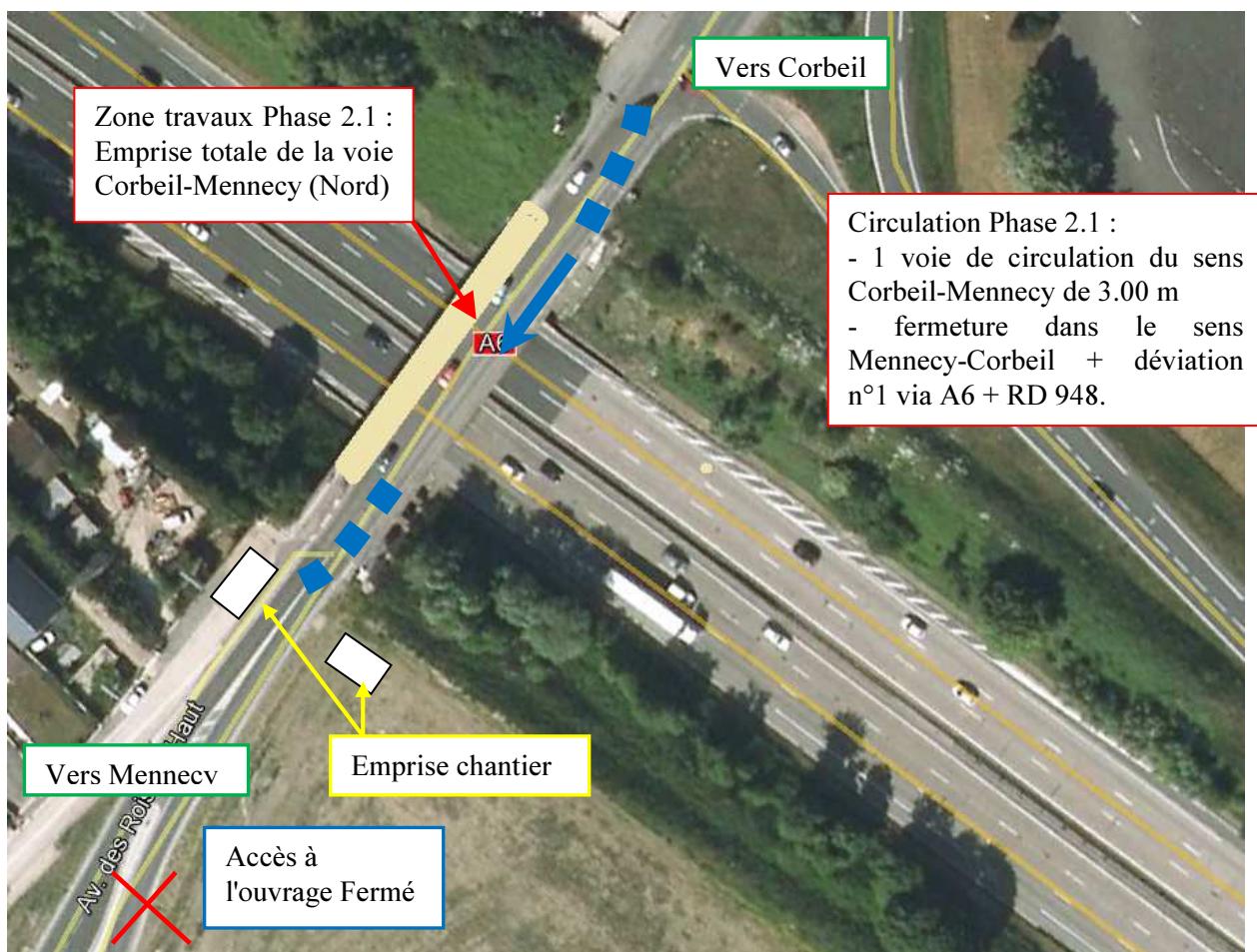


4/ ANNEXE 2 – TRAVAUX PAR PHASE

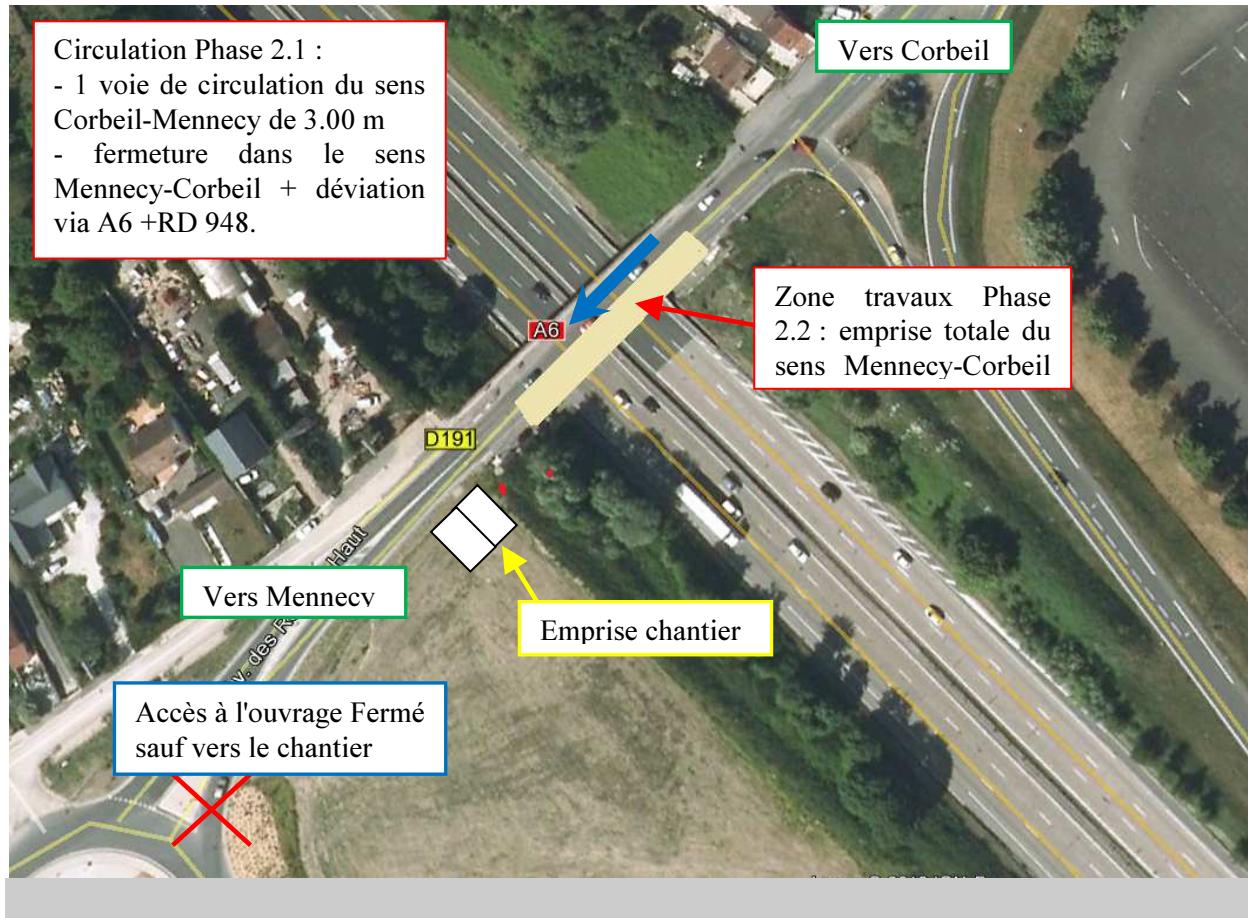
4.1 Travaux PHASE 1



4.2 Travaux PHASE 2.1



4.3 Travaux PHASE 2.2



5/ ANNEXE 3 – FICHE SECURITE INTERVENANTS

NOTA : cette fiche sera à remplir avant toute intervention et à diffuser aux organismes et personnes concernés avant chaque phase et sous-phase impliquant des restrictions ou balisage de voies.
L'entreprise devra à cet effet recueillir en amont toutes les informations préalables.

1 – Maître d’Ouvrage :

Conseil Général de l’Essonne

DIRECTION DES DEPLACEMENTS – SERVICE GRANDS
TRAVAUX
Hôtel du Département – Boulevard de France
91012 - EVRY

Représenté par :

Nom, e-mail, téléphone portable

2 – Maître d’œuvre :

ECERP

28 rue de Solferino
92100 – BOULOGNE-BILLANCOURT

Représenté par :

Nom, e-mail, téléphone portable

3 – Entreprise titulaire :

Représentée par :

(en cas de groupement, indiquée le mandataire)

Entité : Nom, adresse, téléphone, siret
Nom, e-mail, téléphone portable

ASTREINTE :

Nom, e-mail, téléphone portable

4 - Gestionnaire de l'A6 :

Représentée par :

Entité : Nom, adresse, téléphone

Nom, e-mail, téléphone portable

ASTREINTE :

Nom, e-mail, téléphone portable

5 - Gestionnaire de la RD191 :

Représentée par :

Entité : Nom, adresse, téléphone

Nom, e-mail, téléphone portable

ASTREINTE :

Nom, e-mail, téléphone portable

6 - Coordonateur SPS :

Représentée par :

Entité : Nom, adresse, téléphone

Nom, e-mail, téléphone portable

7 - Gendarmerie – Peloton Autoroutier de Gendarmerie

Téléphone :

8 – Appel des secours pour Autoroute A6 – PCE Sécurité/urgence :

Téléphone :

6/ ANNEXE 4 – DONNEES DIVERSES

4.3 Travaux PHASE 2.2

La Route départementale RD191 est une Voie du Réseau Non Structurant

Le trafic à prendre en compte est TC5₂₀ soit entre 2,5 et 6,5 millions de poids lourds sur 20 ans.

4.3 Travaux PHASE 2.2

Confer Acte d'Engagement, CCAP et CCTP

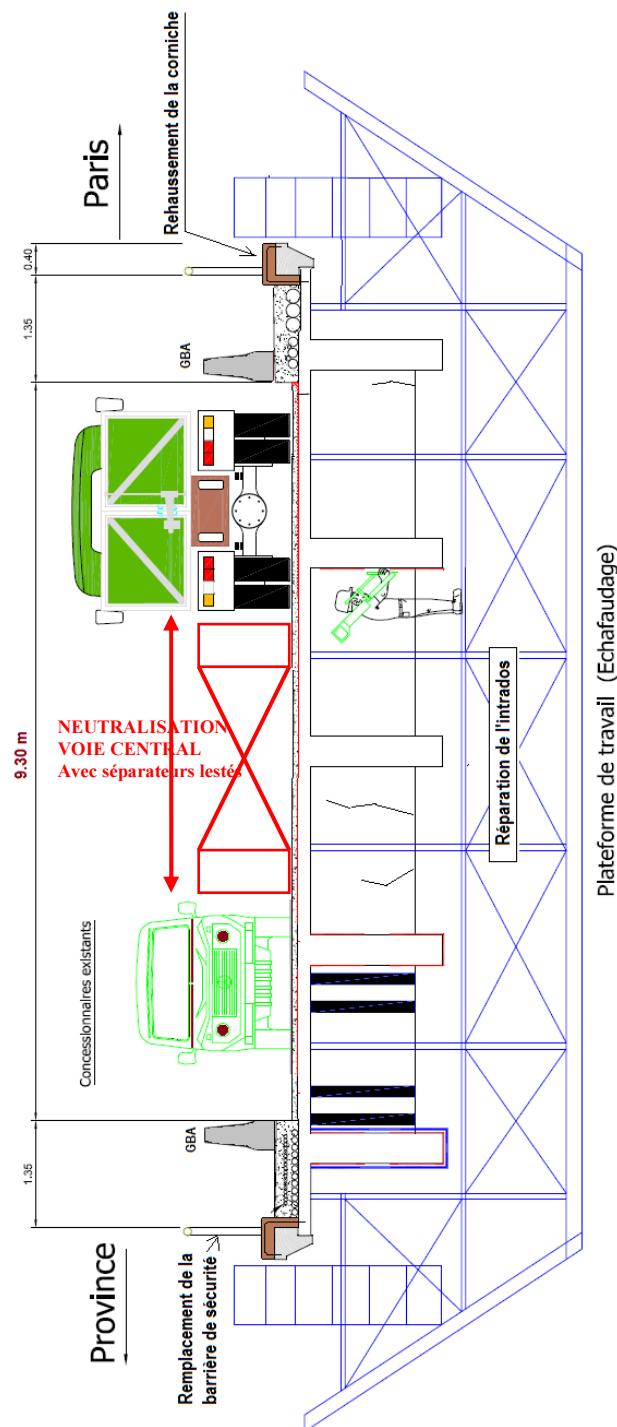
Le Planning reste à caler par le titulaire dès la première semaine de la période de préparation et notamment en fonction :

- de la date de notification
- des dates des premiers Ordre de Services
- des dates renseignées par les gestionnaires des voies franchies et voies portées

7/ ANNEXE 5 – PRINCIPE DE PHASAGE DES TRAVAUX

Phase 1

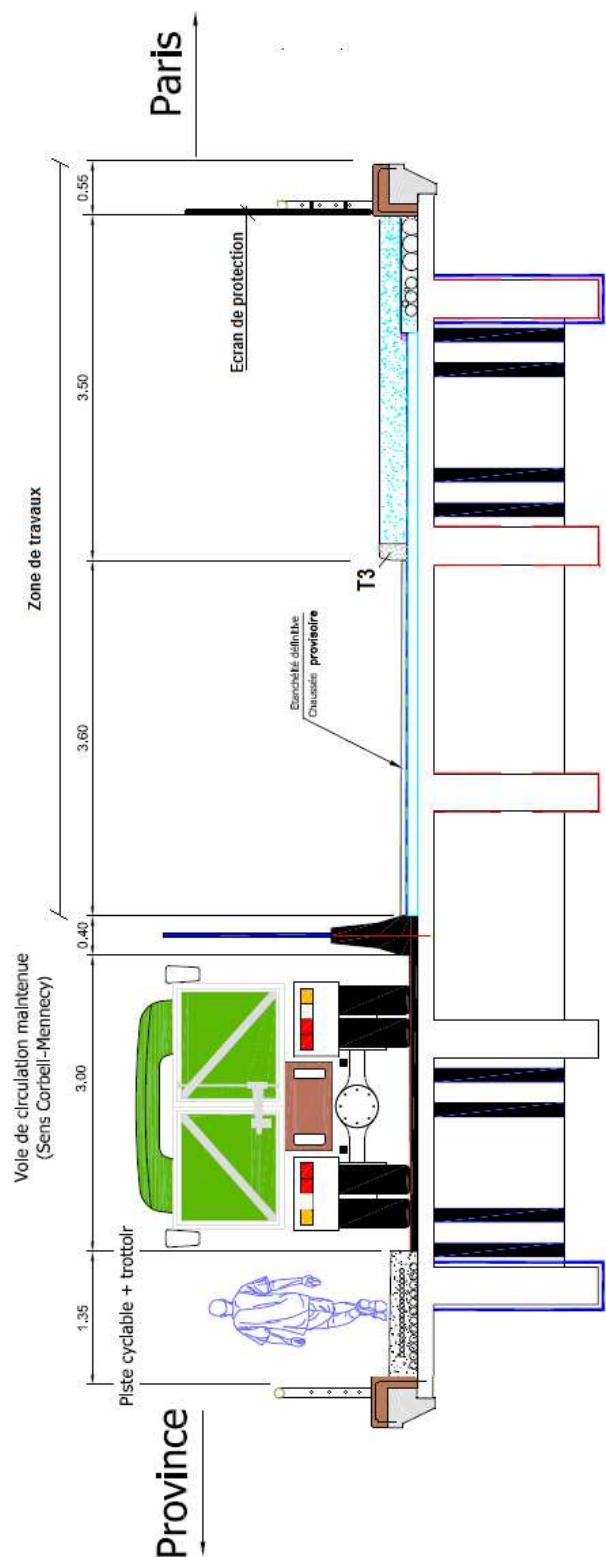
- Pose d'échafaudage et renforcement de la structure de l'ouvrage :
- Maintien de la circulation routière dans les 2 sens et piétonne sur 1 des 2 trottoirs pendant les travaux de colmatage des fissures, de rehaussement des corniches et de remplacement des barrières de sécurité ;
- Fermeture totale de circulation de nuits 15 nuits pour le renforcement des poutres et entretoises en TFC et injection des fissures

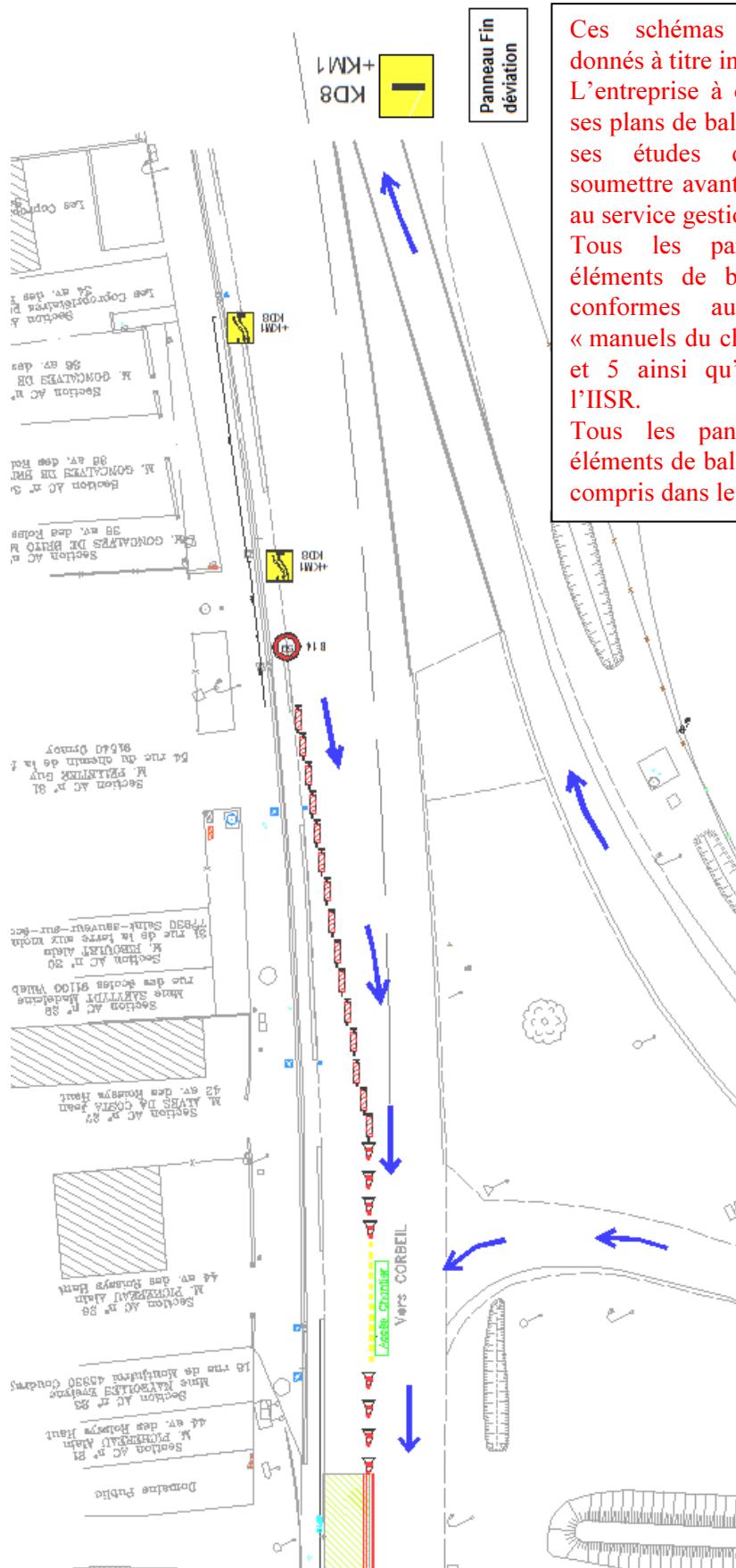


Phase 2.1

- Maintien de la circulation piétonne et routière dans le sens Corbeil-Mennecy.
- Sens de circulation Mennecy-Corbeil est fermé : suivre la déviation n°1 par la A6 et la RD948

(Travaux sur la moitié Nord)





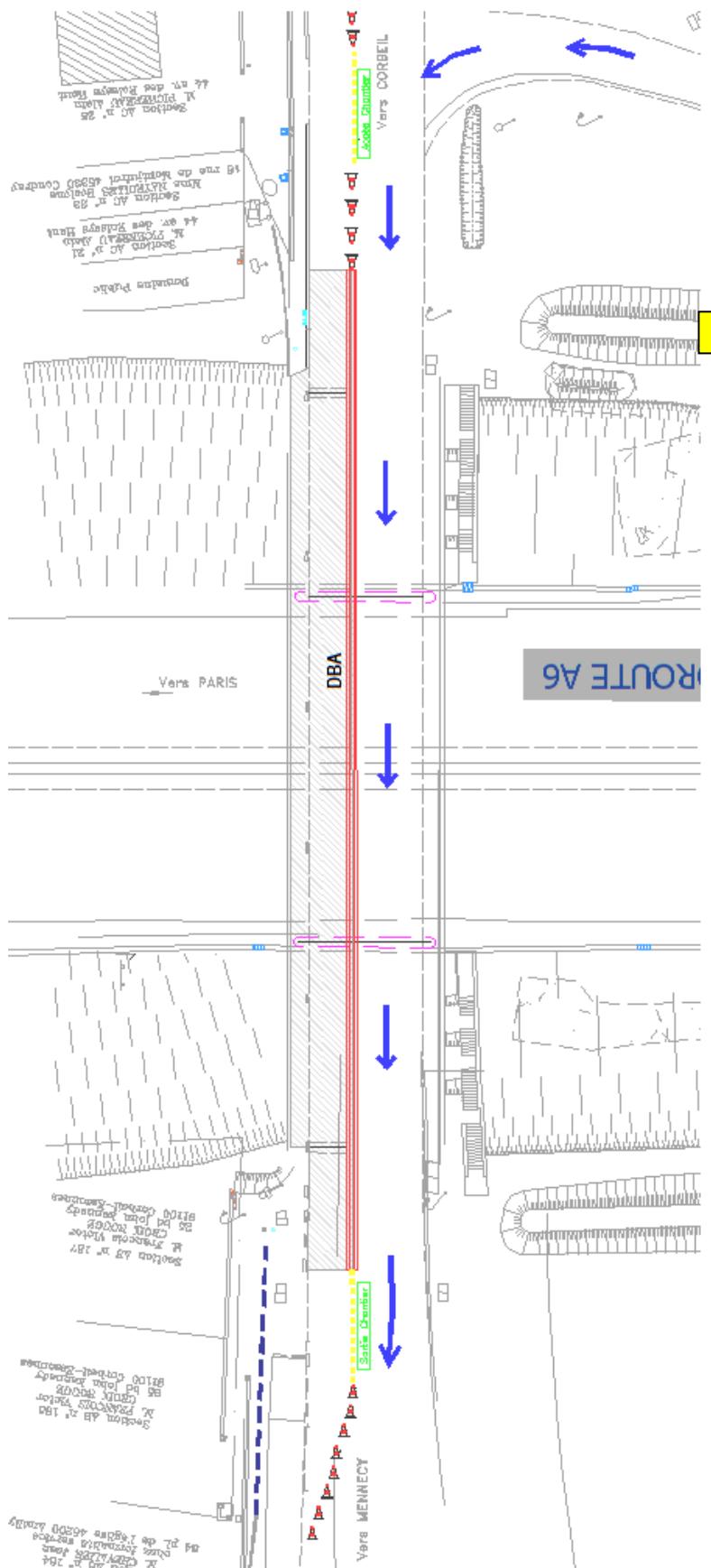
Ces schémas de balisages sont donnés à titre indicatifs.

L'entreprise à obligation de réaliser ses plans de balisage dans le cadre de ses études d'exécution et les soumettre avant toute mise en œuvre au service gestionnaire.

Tous les panneaux, balises et éléments de balisage devront être conformes aux stipulations des « manuels du chef de Chantier » 1, 2 et 5 ainsi qu'à la 8^{ème} partie de l'IISR.

Tous les panneaux, balises et éléments de balisage nécessaires sont compris dans les prix du marché

Il est nécessaire de prévoir les flèches de rabattement.

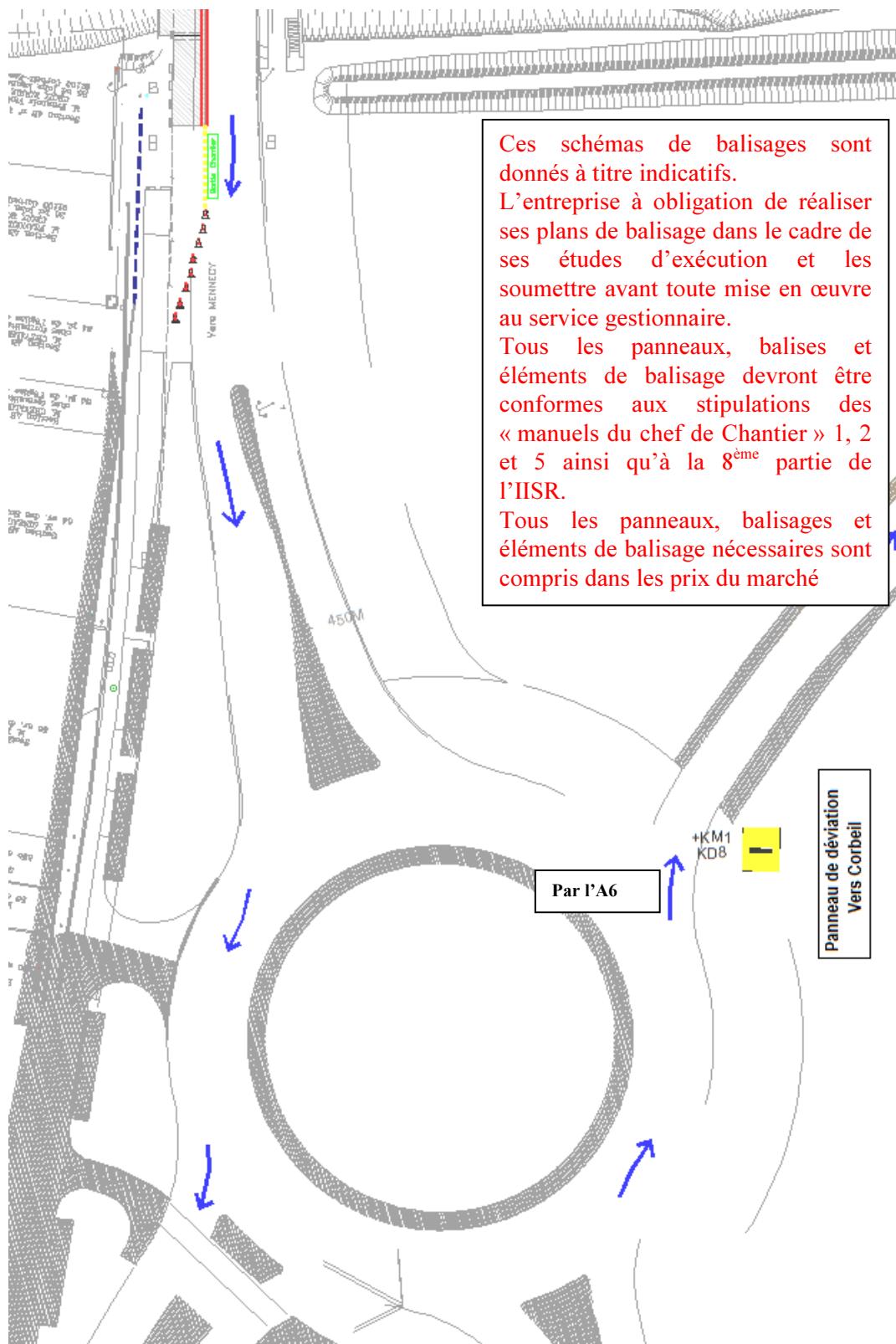


Ces schémas de balisages sont donnés à titre indicatifs.

L'entreprise à obligation de réaliser ses plans de balisage dans le cadre de ses études d'exécution et les soumettre avant toute mise en œuvre au service gestionnaire.

Tous les panneaux, balises et éléments de balisage devront être conformes aux stipulations des « manuels du chef de Chantier » 1, 2 et 5 ainsi qu'à la 8^{ème} partie de l'IISR.

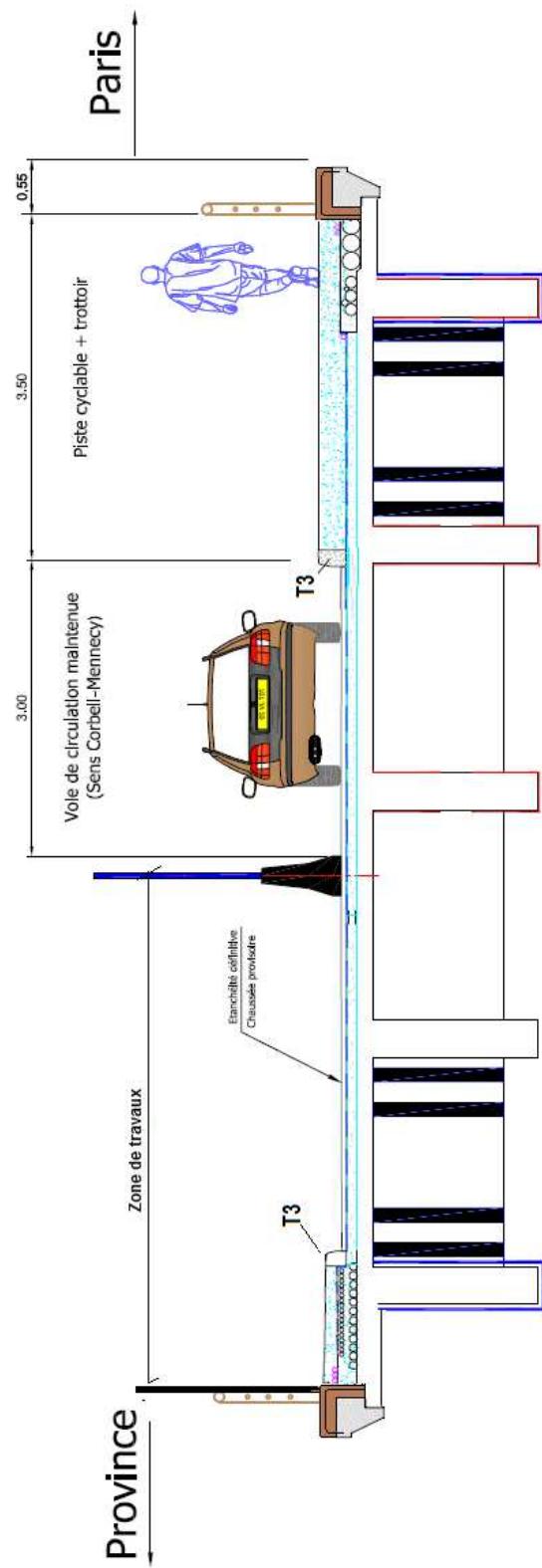
Tous les panneaux, balisages et éléments de balisage nécessaires sont compris dans les prix du marché



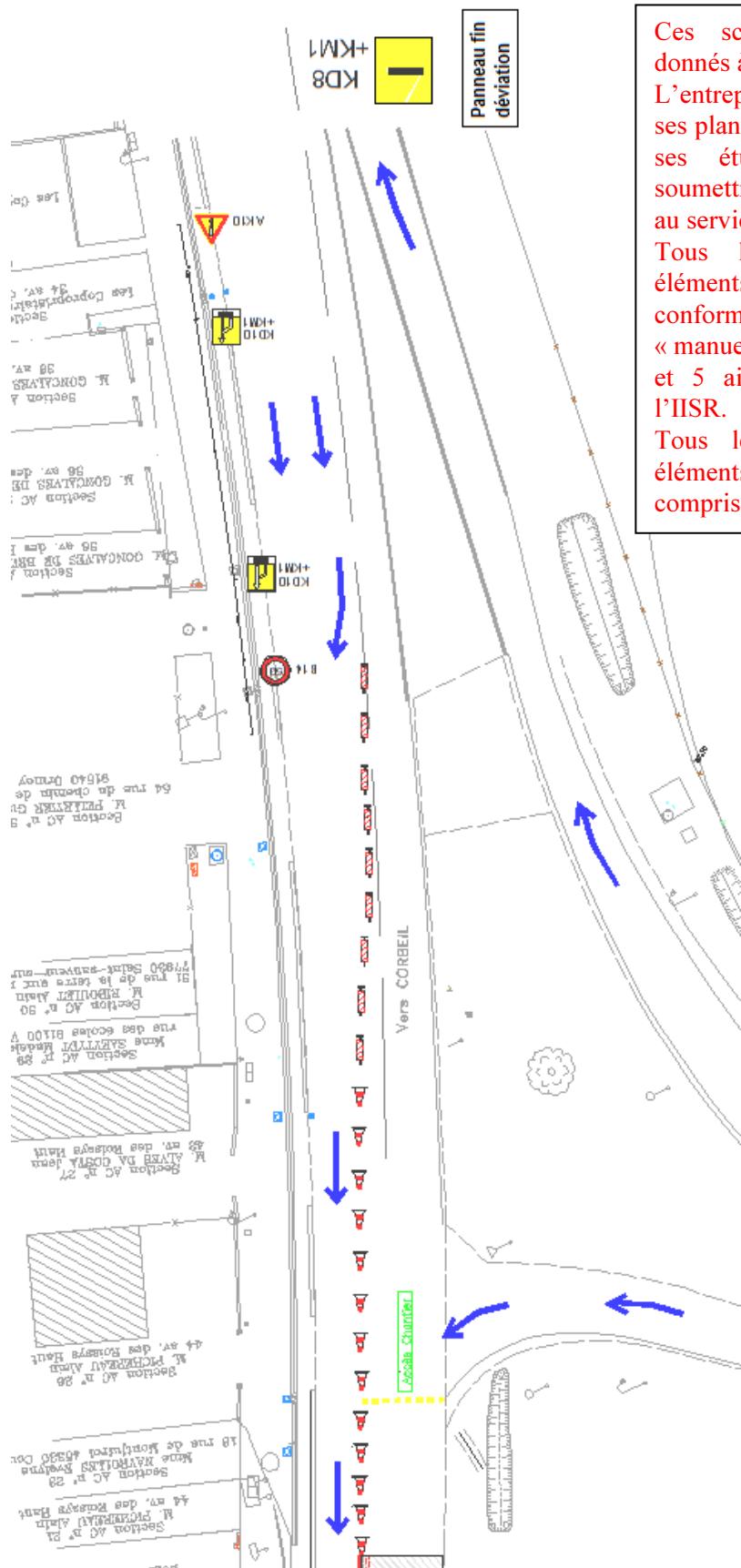
Phase 2.2

- Maintien de la circulation piétonne et routière dans le sens Corbeil-Mennecy.
- Sens de circulation Mennecy-Corbeil est fermé : suivre la déviation n°1 par la A6 et la RD948

(Travaux sur la moitié Sud)



NB : Entre la phase 2 et 3, la barrière de sécurité DBA sera déplacée de 60 cm.

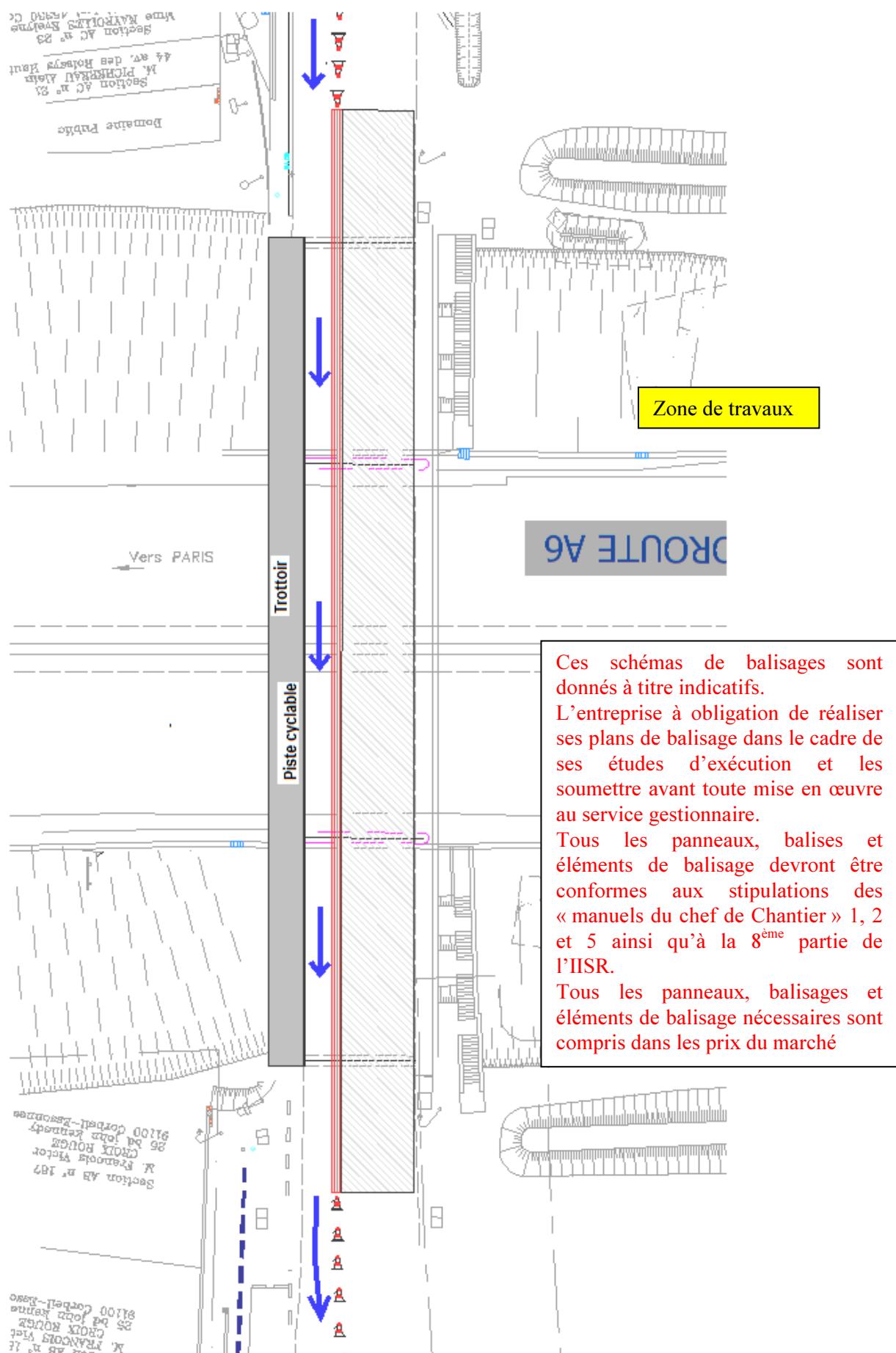


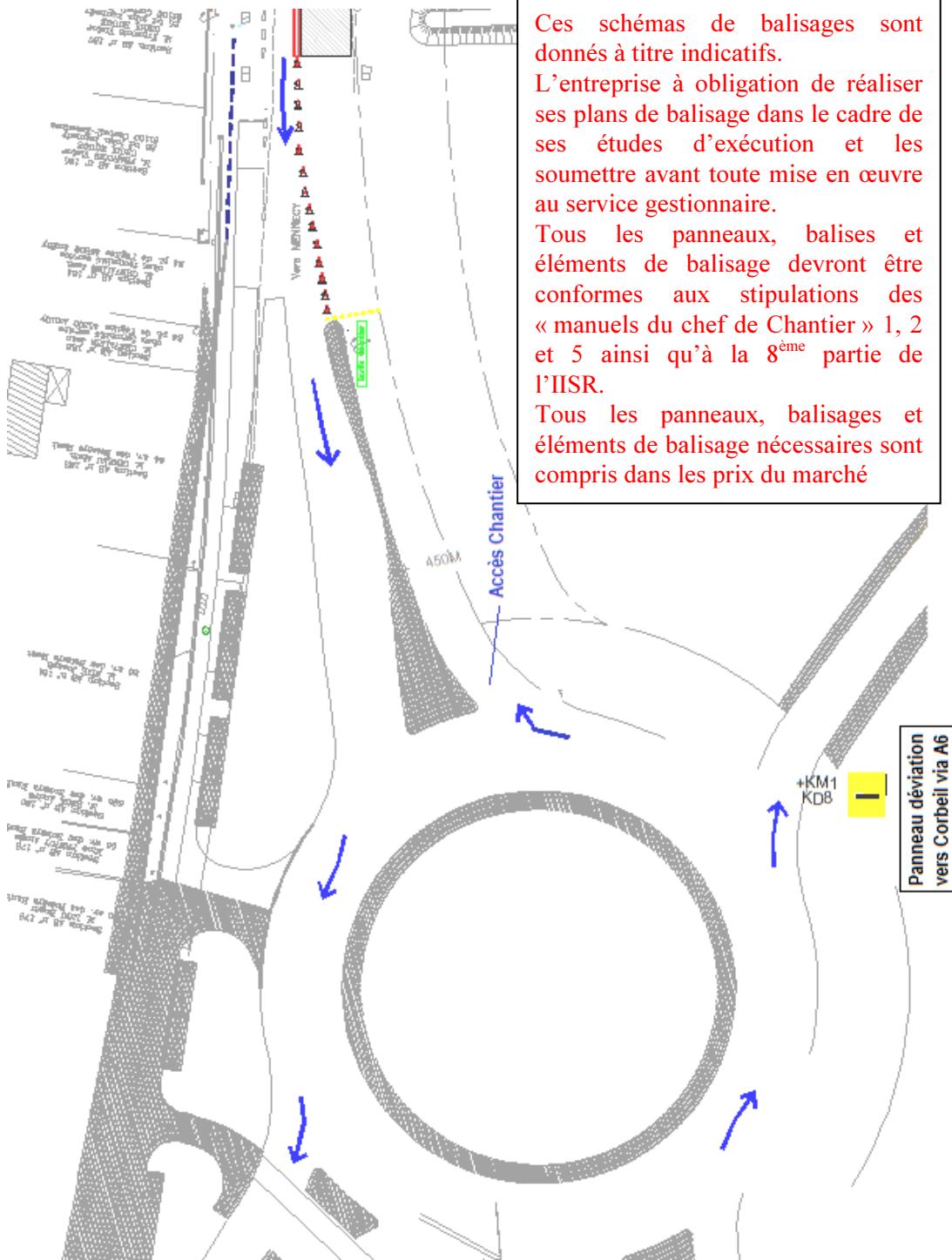
Ces schémas de balisages sont donnés à titre indicatifs.

L'entreprise à obligation de réaliser ses plans de balisage dans le cadre de ses études d'exécution et les soumettre avant toute mise en œuvre au service gestionnaire.

Tous les panneaux, balises et éléments de balisage devront être conformes aux stipulations des « manuels du chef de Chantier » 1, 2 et 5 ainsi qu'à la 8^{ème} partie de l'IISR.

Tous les panneaux, balisages et éléments de balisage nécessaires sont compris dans les prix du marché





8/ ANNEXE 6 – ITINÉRAIRES DE DÉVIATION

Nombre, nature et texte final des panneaux sera donné à l'entreprise en début de période de préparation

Zone de travaux



Déviation RD191



Déviation 1 - Mennecy-Corbeil A NOTER SUR PANNEAUX : *DEVIATION 1*



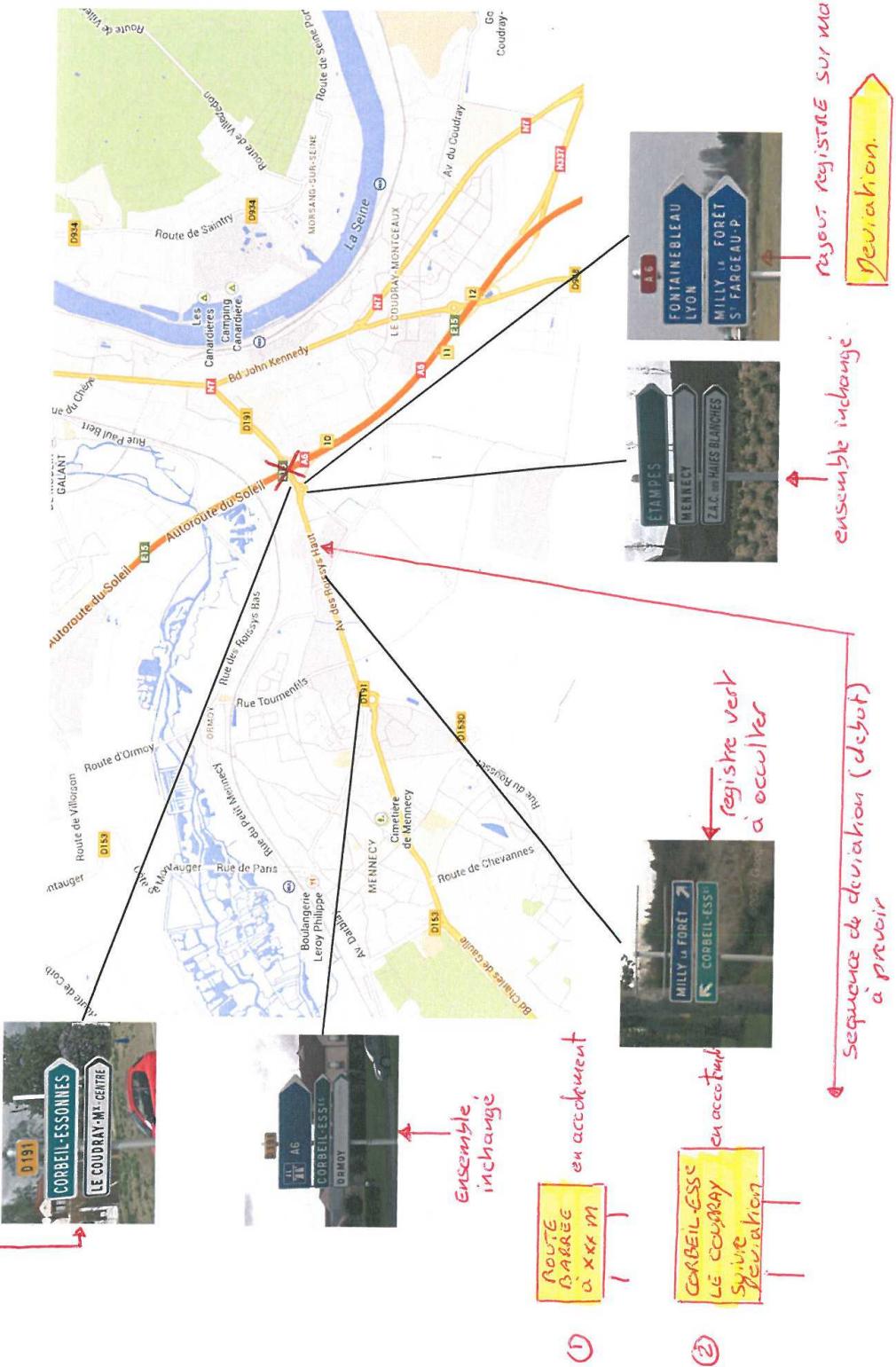
Déviation 1 - Mennecy-Corbeil DETAIL 1

Page 1

RD191 – Déviation 1 : Mennecy > Corbeil

Planche 1

2 panneaux
à occulter



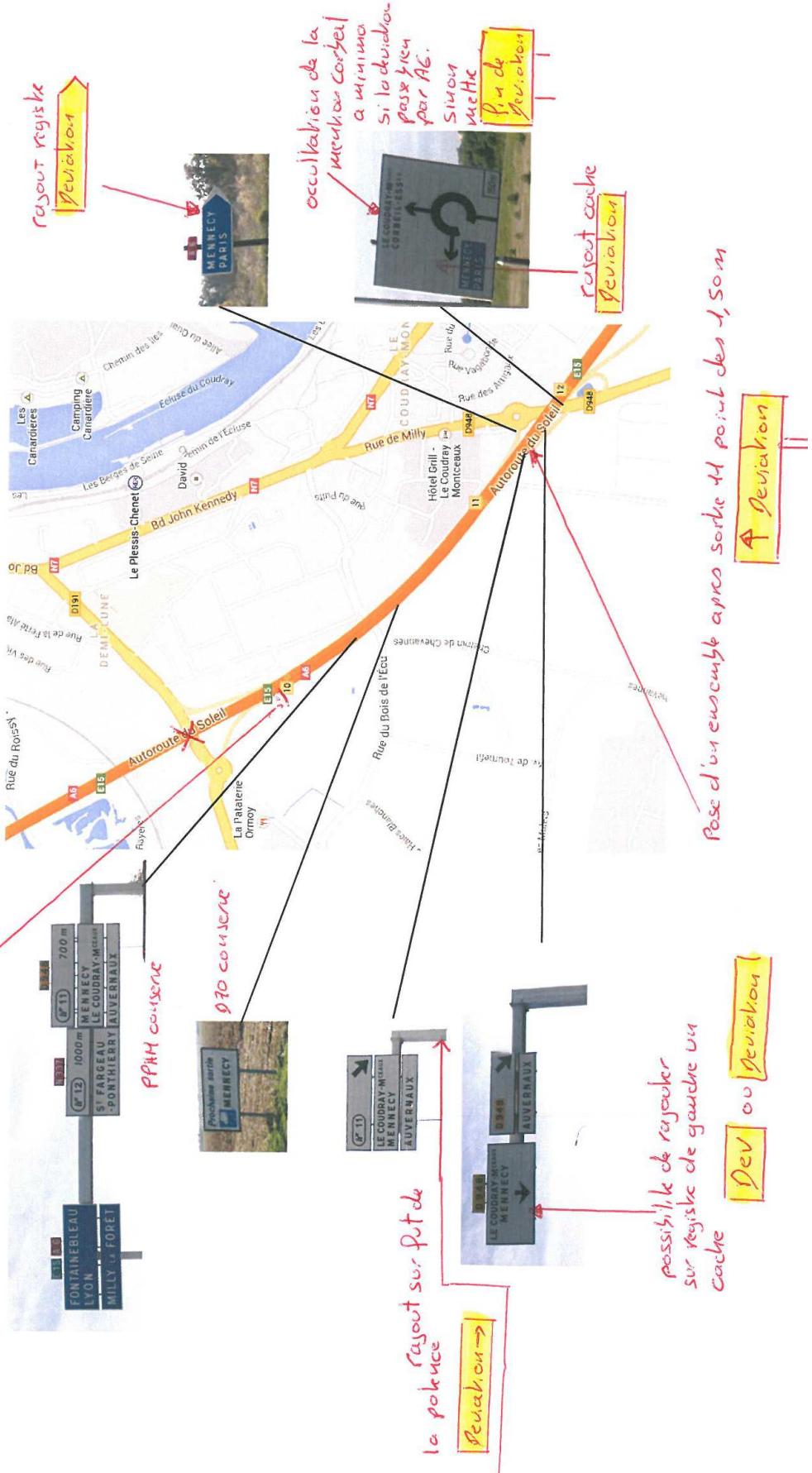
Déviation 1 - Mennecy-Corbeil DÉTAIL 2

Page 2

RD191 – Déviation 1 : Mennecy > Corbeil
Planche 2

Planche 2

CORBEIL-ESSO
Le Cognac
Deviation

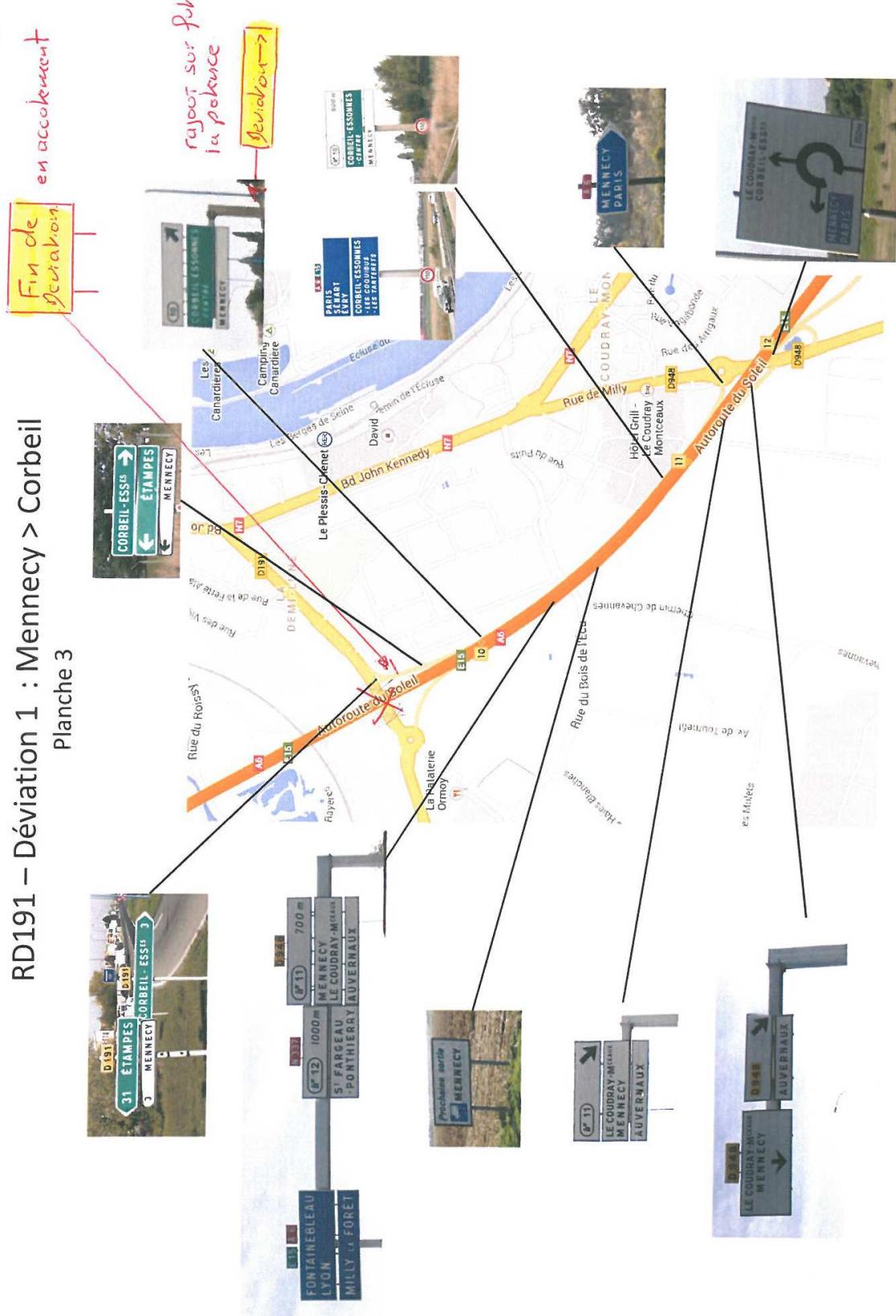


Déviation 1 - Mennecy-Corbeil DETAIL 3

13

Page

de en accroissement



Déviation 2 : Corbeil-Mennecy SUR PANNEAUX : DEVIATION 2



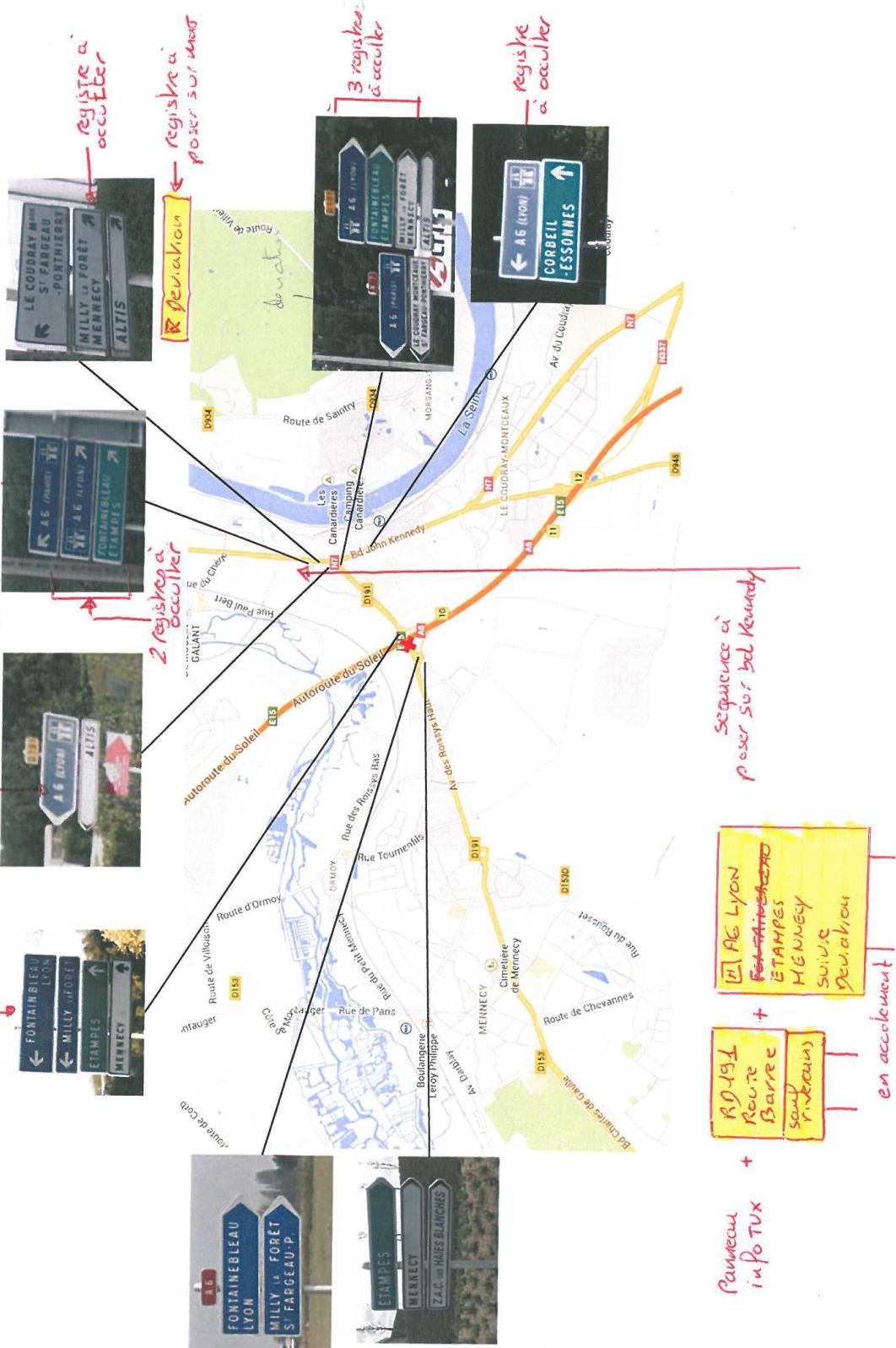
Déviation 2 - Mennecy-Corbeil DÉTAIL 1

Page 1

RD191 – Déviation 2 : Corbeil > Mennecy

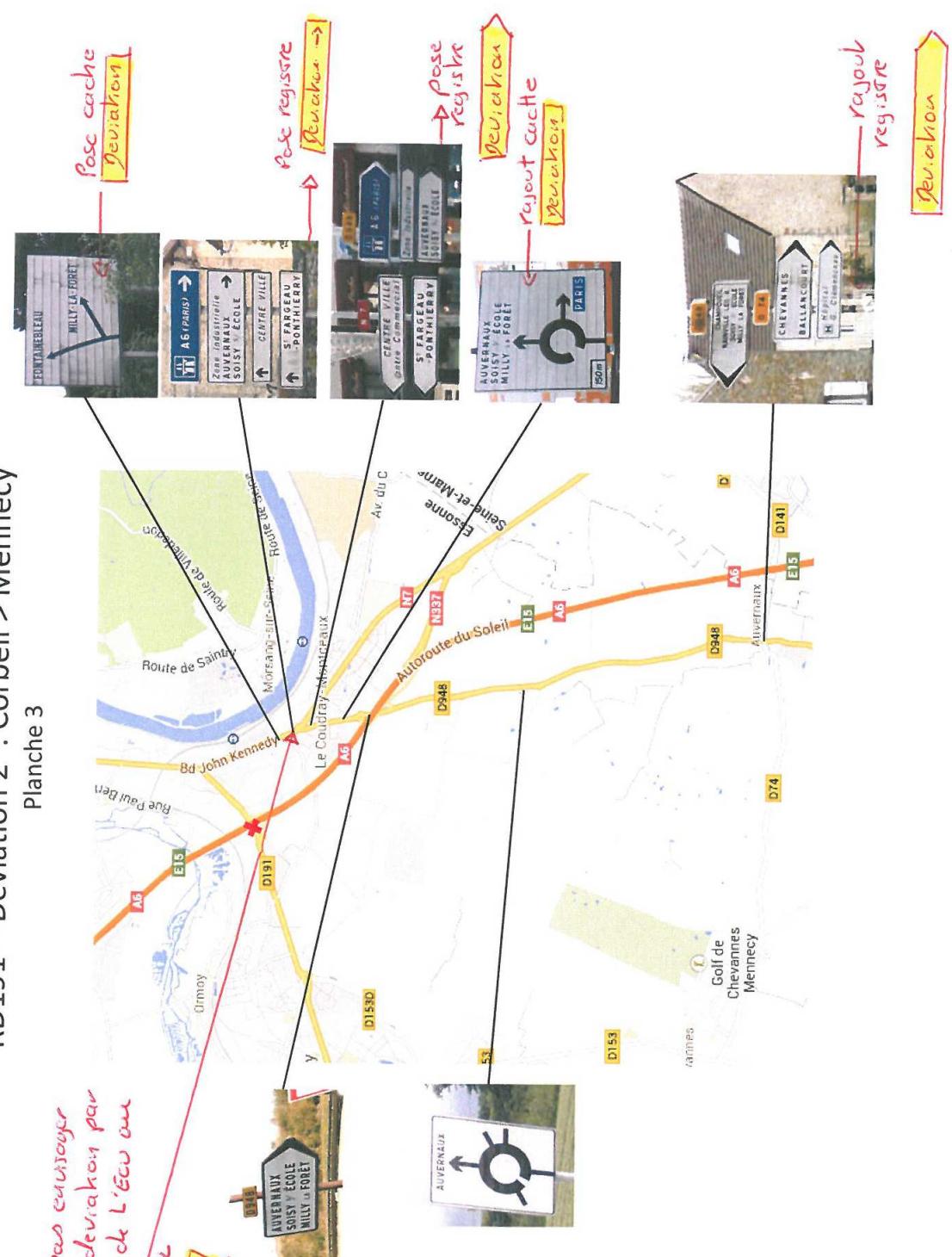
Planchette 1

ensemble a
occuper



Déviation 2 - Mennecy-Corbeil DETAIL 2

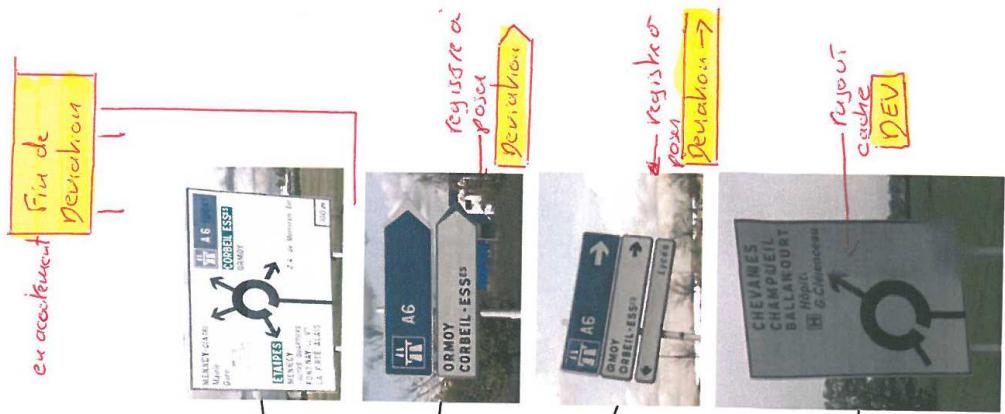
Page(2)



Pourquoi ne pas envisager le passage de la devrahan par la Rue du Bois de l'Écu ou Marais pour les V

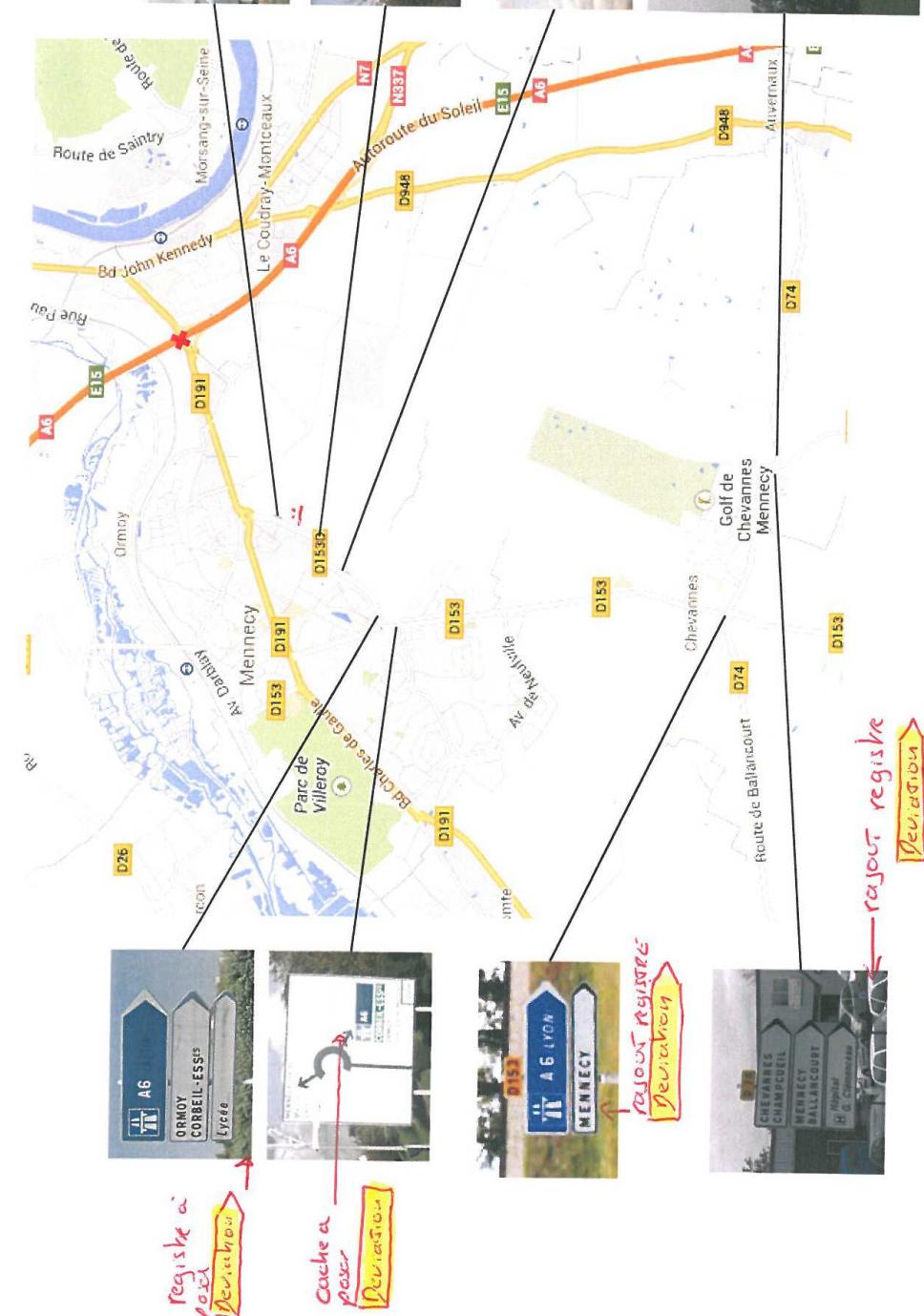
Déviation 2 - Mennecy-Corbeil DETAIL 3

③



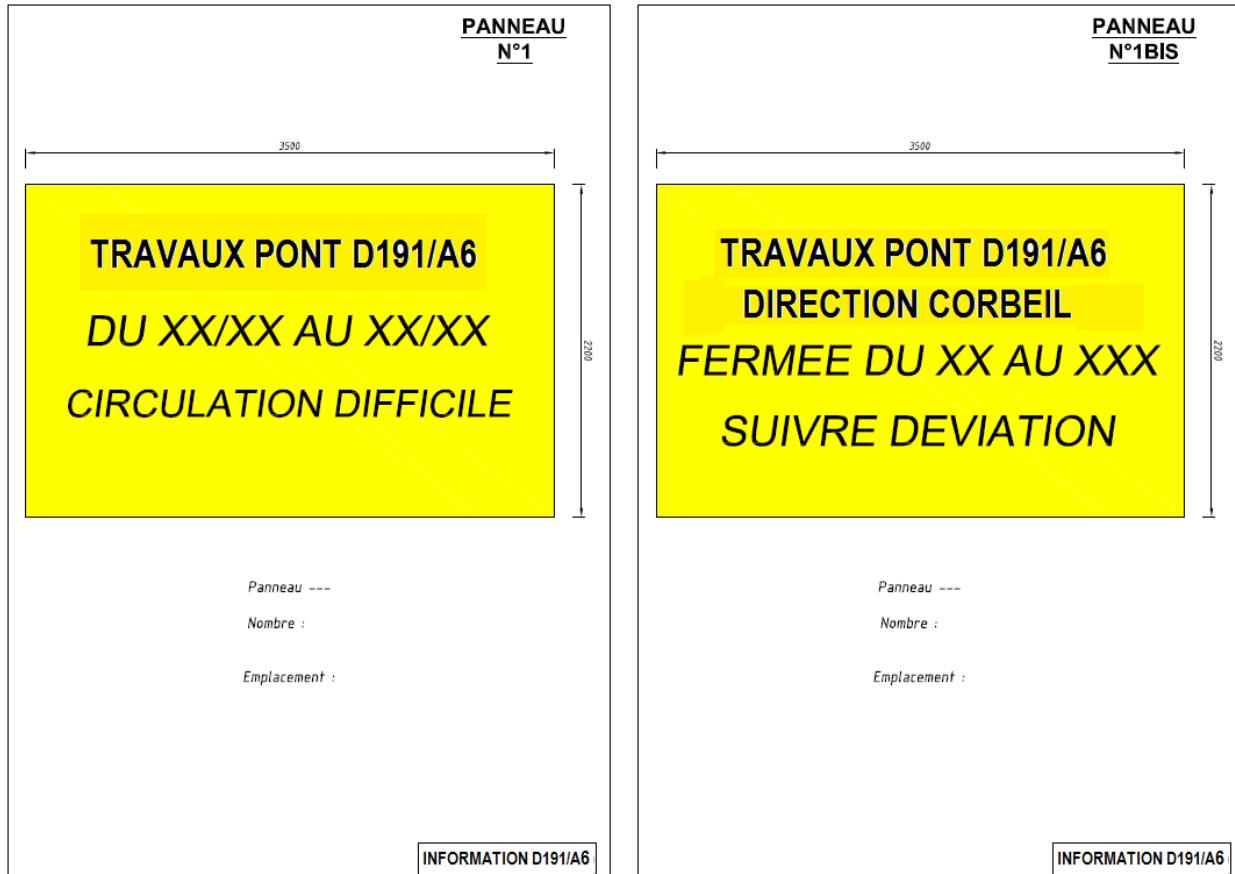
RD191 – Déviation 2 : Corbeil > Mennecy

Planche 4



9/ ANNEXE 7 – DESIGNATION DES PANNEAUX

PANNEAUX D'INFORMATION : type de panneau et dimensions attendues dans le cadre du marché



PANNEAUX DE DEVIATION

